

Compte-rendu de la séance du 12 avril 2013

L'an deux mil treize et le douze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Franck GUREGHIAN, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents à l'exception de M Michel MULLER, de Mlle Marianne NICOLAS et de Mme Catherine DELAPLACE absents et de Mme Valérie FROMENT et de M Camille BŒUF, excusés.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Mme Sylvie PEREIRA a été nommée secrétaire.

N°32/2013 : Acquisition de matériels et demande de subvention :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après études de plusieurs devis, le conseil municipal :

- accepte les devis du "Garage CAMUS Francis" pour l'acquisition d'une balayeuse et d'une tondeuse.

Balayeuse-désherbeuse : 12 500.00€ HT

Tondeuse Iseki : 21 000.00€ HT

- et autorise le Maire à déposer auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de M Yves DETRAIGNE, Sénateur, une demande de subvention pour l'acquisition de ces matériels.

N°33/2013 : DM n°1 du budget communal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte les mouvements de crédits suivants :

- **1 175.00€** du compte 21568 (outillage incendie)

+ **1 175.00€** au compte 2117 (bois et forêt)

N°34/2013 : Modification du conseil communautaire de la CCVS pour les élections de 2014 :

Après lecture par M le Maire de la délibération "MARS 24" du 25/03/13 du conseil communautaire de la CCVS, le conseil municipal valide la proposition de 27 membres siégeant au conseil communautaire à compter de mars 2014.

AUMENANCOURT	3 sièges
BAZANCOURT	6 sièges
BOULT SUR SUIPPE	5 sièges
HEUTREGIVILLE	2 sièges
ISLES SUR SUIPPE	3 sièges
ST ETIENNE SUR SUIPPE	2 sièges
WARMERIVILLE	6 sièges

N°35/2013 : Devis de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du mur de clôture du cimetière d'Auménancourt le Grand :

Après étude de plusieurs devis et sur proposition de M le Maire, le conseil municipal accepte la proposition du cabinet "A.TECH Ingenierie" pour la maîtrise d'œuvre concernant la réalisation du mur de clôture du cimetière d'Auménancourt le Grand.

Montant des honoraires : **4.00%** du coût des travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45